

Image not found or type unknown



PRELEVEMENTS SOCIAUX sur assurances vie

Par **CERO6**, le **22/03/2012** à **14:18**

Bonjour

Sur un contrat d'assurance vie en euros on m'a retenu 13.50 % DE PRELEVEMENTS SOCIAUX sur les intêrets de l'année. Mais ce taux est effectif depuis le 1 octobre, donc est ce normal de payer ce taux pour l'année entiere, et non au prorata temporis. Merçi d'avance de votre réponse.

Par **arthurmengin**, le **20/09/2012** à **19:03**

Demandez à votre compagnie d'[assurance vie](#). Mais je pense pas que les prélèvements soient à payés au prorata